



## RÉSOLUTION 01 DÉCEMBRE 22

### NOS PRIORITÉS FACE À LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Depuis un an, les prix de l'énergie explosent. Les causes sont multiples : certaines sont conjoncturelles comme la spéculation sur le marché gazier et du carbone ou la guerre en Ukraine. Mais d'autres sont structurelles comme le mécanisme de tarification de l'électricité, la libéralisation du marché de l'énergie, ou encore notre dépendance aux énergies fossiles, en décalage absolu avec l'urgence écologique.

La flambée actuelle des prix de l'énergie et la hausse de l'inflation qui s'en est suivie dans d'autres secteurs (alimentation, transport, logement, Horeca) sont en train d'engendrer une paupérisation marquée des classes moyennes et des classes populaires ainsi qu'une hausse des inégalités socioéconomiques. Elles risquent également de provoquer une sévère récession économique au vu de la contraction du pouvoir d'achat et des difficultés rencontrées par de nombreux indépendants, artisans, PME et associations.

Faute d'un système fiscal juste et équitable dont nous attendons toujours la réforme, les pouvoirs publics se trouvent trop souvent en difficulté de proposer des solutions structurelles aux besoins collectifs qui émergent. Face à la hausse du coût de l'énergie, les gouvernements ont pris des mesures, certes nécessaires, mais souvent de court terme, peu différenciées et insuffisantes. Les mesures prises ont le grand défaut de ne pas s'attaquer directement à la hausse des prix de l'énergie et à l'inflation, laissant s'envoler les prix. Elles ont également l'inconvénient de ne compenser que partiellement les pertes de pouvoir d'achat subies par les classes moyennes et les classes populaires. Enfin, elles laissent pratiquement sans réponse la question de la transition énergétique et de la sortie des énergies fossiles.

La crise énergétique vient s'ajouter aux multiples crises (écologique, sanitaire, sociale, démocratique, économique) que nous rencontrons déjà, et contribue à les amplifier. Mais elle peut aussi être une porte d'entrée concrète par laquelle nous pouvons, avec les citoyens et citoyennes, repenser l'horizon et les moyens pour le changement de cap nécessaire. C'est pourquoi le MOC **appelle au rassemblement de toutes les forces progressistes pour poursuivre quatre priorités :**

**Immédiatement**

1. **Taxer les surprofits<sup>1</sup>** déjà réalisés afin de financer les mesures prises pour soulager la population paupérisée par la crise. Puis **plafonner et réguler les prix de l'électricité et du gaz** pour sortir de cette crise.
  - ✓ Par exemple : taxer à 70% tous les profits liés à l'augmentation conjoncturelle des prix de l'énergie ; changer le mécanisme de formation des prix de l'électricité et passer à une tarification par technologie sur base des coûts de production comme en Grèce, en réfléchissant à un mécanisme qui favorise le renouvelable ; prévoir des contrats de long terme et des achats groupés pour le gaz afin d'accroître notre pouvoir de négociation et de diminuer l'impact de la spéculation sur les prix ; insister sur le rôle primordial de l'Europe et de l'Etat comme régulateur du marché de l'énergie.
2. **Protéger plus fortement les ménages touchés** par la flambée des prix.
  - ✓ Par exemple : défendre impérativement le mécanisme vital d'indexation automatique des salaires, rendre pérenne et automatique l'extension du tarif social, geler le tarif social, relever les bas salaires et les minimas sociaux, octroyer des chèques énergie plus conséquents à la classe moyenne, demander à l'Etat d'intervenir dès que les factures d'énergie dépassent 10% des revenus d'un ménage afin d'éviter que ceux-ci ne dépassent le seuil de précarité énergétique.

### **Le plus rapidement possible**

3. **Sortir de la libéralisation du marché de l'énergie et du Traité sur la Charte de l'Énergie<sup>2</sup>.**
  - ✓ Le TCE pose de graves problèmes démocratiques et est incompatible avec nos engagements climatiques.
  - ✓ L'énergie est un bien de première nécessité qui ne peut pas être laissé au marché. Nous souhaitons opter pour une alternative au marché (nationalisation, municipalisation, collectivités d'énergie, reterritorialisation) définie au terme d'un large débat démocratique.
4. **Mettre en œuvre un plan d'investissement public massif dans la rénovation énergétique** des logements, mais aussi des bâtiments publics et du secteur non-marchand, et geler durablement les loyers pour les PEB de catégorie D, E, F, G.

Le MOC appelle à soutenir et à organiser des assemblées locales et participatives sur les problématiques de l'énergie et à rallier les mobilisations que le MOC porte ainsi que l'agenda syndical de la CSC.

---

<sup>1</sup> Les surprofits peuvent être définis comme la différence entre les bénéfices réalisés au cours de l'année fiscale actuelle et les bénéfices réalisés au cours des années précédentes. Ils correspondent donc à la partie des profits réalisée en raison de l'augmentation conjoncturelle des prix de l'énergie.

<sup>2</sup> Le Traité sur la Charte de l'Energie est un traité international de commerce et d'investissements qui permet aux multinationales de l'énergie d'attaquer les Etats liés à ce traité devant des tribunaux d'arbitrage lorsqu'ils prennent des mesures susceptibles d'avoir un impact sur leurs profits.